

PARENTALITÉ

Enfance

ACCOMPAGNEMENT

Handicap

SERVICES ET SOINS

Seniors

ENTRETIEN DE LA

Maison

**L'ADMR,
au cœur
des transformations
du service
à domicile**

**Rapport d'activité
2023**

Fédération ADMR 22 Assemblée Générale 20 juin 2024

 **ADMR**
— pour tous, toute la vie, partout —

SOMMAIRE

P.3 Rapport du Président fédéral

P.6 L'ADMR : une organisation basée sur un réseau intégré

P.9 Notre offre de services

P.10 Enfance et parentalité

P.16 Services et soins aux seniors

P.30 Accompagnement du handicap

P.32 La commission vie associative

P.35 Les ressources humaines

P.39 Les orientations 2024

P.40 La feuille de route Président-Directeur

P.41 Les bilans financiers 2022-2023/le prévisionnel 2024

P.46 Les sigles utilisés dans le rapport



DISCOURS DU PRESIDENT FEDERAL ADMR 22

Monsieur le Président de l'ADMR régionale, cher Jean,
Madame la Présidente de l'UDAF 22,
Monsieur le Président de DOMICILE ACTION ARMOR,
Madame la Directrice de FAMILLES RURALES 22 et sa collaboratrice,
Madame la Responsable du Pôle prévention du CCAS ST BRIEUC,
Mesdames et Messieurs les Présidents et bénévoles des associations ADMR 22,
Mesdames et Messieurs les salariés de la Fédération et des associations locales 22,

Nous excusons :

Madame la Sénatrice,
Madame et Monsieur les Députés,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Monsieur les Conseillers départementaux,
Madame la Directrice du service PA/PH du Conseil Départemental,
Monsieur le Directeur adjoint du centre hospitalier Yves Le Foll,
Monsieur le Directeur de COALLIA,
Madame la Présidente de la Fédération Familles Rurales 22,
Monsieur le Président de l'URIOPSS,
Madame la Directrice de l'agence FRANCE TRAVAIL de St Briec,
Madame la Conseillère de la CAF,
Madame La Commissaire aux comptes, représentée par son collaborateur

Nous avons le plaisir de vous accueillir à notre Assemblée Générale dans les locaux du Centre de formation Askoria.

Au nom du Conseil d'Administration, c'est très chaleureusement que je souhaite la bienvenue à chacune et chacun d'entre vous. Votre présence témoigne de votre engagement à soutenir nos valeurs de l'ADMR et à participer à notre projet associatif et je vous en remercie.

Ce rendez vous annuel au sein de notre réseau départemental est l'occasion de communiquer sur les actions de la Fédération ADMR22 et de partager un moment de convivialité avec les bénévoles et les salariés pour renforcer nos liens d'appartenance.

Dans une première partie plus institutionnelle nous vous présenterons le rapport d'activité de l'année écoulée au cours duquel nous exposerons les actions menées, les difficultés rencontrées et les projets à venir pour 2024-2025.

Dans un second temps, nous ferons place au temps d'échanges informels, mais tout aussi essentiel, autour d'un buffet convivial.

La Fédération ADMR22 est présente et active sur « tous les fronts ».

Au niveau national, nous avons veillé au cours des années passées à faire reconnaître les métiers du domicile avec ses contraintes et n'avons eu de cesse de réfléchir à l'amélioration des conditions dans lesquelles il était exercé.

Les années écoulées ont vu nombre d'événements qui nous ont amenés à mettre en place des réformes nécessaires (salariales, structurelles) pour améliorer le quotidien de nos salariés afin que leur travail soit reconnu à sa juste valeur. Mais cela n'a pas été suffisant pour endiguer l'absentéisme et les difficultés de recrutement récurrentes qui concernent d'ailleurs le secteur du domicile en général.

Au niveau départemental et régional, les échanges réguliers et constructifs menés auprès du Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé nous ont permis d'être reconnus comme un partenaire et un acteur du parcours de santé et de la prévention.

Nous avons également commencé à travailler avec nos collègues des départements bretons sur la nouvelle réforme des SAAD qui devrait être mise en place en décembre 2025.

Au niveau local, nous avons continué la démarche d'accompagnement auprès des salariés de notre fédération en engageant un nouveau cabinet en charge d'établir un diagnostic sur les conséquences des différentes réformes et actions mises en place au cours des années passées. Le premier n'ayant pas donné satisfaction.

Nous avons travaillé avec ce nouveau cabinet qui était en charge d'établir un diagnostic sur les risques psychosociaux. En toute transparence les conclusions de celui-ci ont été portées à la connaissance de tous les acteurs (salariés, cadres et bénévoles).

Nous avons mis en place un plan d'action qui, nous l'espérons, répondra aux attentes.

La formation des EQUIPES SOLIDAIRES SAAD est montée en puissance. Des salariées de différentes associations y ont participé avec un engagement certain, de la volonté et de l'enthousiasme. Les retours que j'ai m'indiquent que c'est une belle réussite et que les mois à venir verront grandir de nouvelles équipes solidaires dans toutes les associations de notre département et peut-être également sur d'autres services.

Conjointement avec l'équipe de l'ADMR Penthievre- Arguenon, le personnel fédéral a œuvré pour répondre à la demande de l'association GWITIBUNAN pour la création d'un nouvel habitat inclusif, comprenant 5 adultes autistes (recrutement, mise en place des différents plans d'aide). Ce travail a abouti à l'ouverture de celui-ci en mars 2024.

2023 a été pour notre réseau départemental une grande année de changements.

Martial GUYOMARD, notre ancien Président fédéral, avait indiqué depuis quelque temps qu'il souhaitait mettre fin à son mandat et les membres de notre Conseil d'Administration m'ont élu en juin dernier. Je suis profondément touché par la confiance qui m'a été accordée et conscient de la responsabilité qui m'incombe. Je vais œuvrer avec vous, avec notre Conseil d'Administration et les salariés, pour faire avancer notre association.

Je profite de cette assemblée pour remercier Martial pour le travail et la disponibilité dont il a fait preuve au cours de ses années de présidence. Je le remercie également, à titre personnel, pour les conseils qu'il me prodigue lors de nos échanges. Je dois associer aussi à ces remerciements le Président du Comité Régional qui m'a accordé sa confiance.

Après le changement de Président fédéral, c'est la Directrice, Madame Manuela CHARLES, puis en fin d'année deux autres cadres qui nous ont annoncé qu'ils quittaient également notre structure. Nous les remercions pour le travail accompli lors de leurs années de présence.

Le nouveau Directeur, Monsieur Frédéric BOUFFORT, a pris ses fonctions au mois d'octobre dernier et il a rapidement mesuré les enjeux de notre association.

Nous travaillons avec lui et le bureau à constituer une nouvelle équipe administrative stable. Ce travail de structuration de notre administration s'inscrit dans la continuité, après la nouvelle structuration du réseau départemental ADMR opérée les années passées.

Nous avons également travaillé sur un document d'orientation.

Une feuille de route issue des rencontres avec les associations locales.

En début de mandat, avec le Directeur, nous avons rencontré les délégations des associations de l'ensemble du département.

Notre objectif était de recueillir les attentes du terrain et de prendre en compte les spécificités de chacune. De ces rencontres nous avons rédigé une feuille de route pour les années à venir autour de trois objectifs :

- ⇒ augmenter l'activité vers les bénéficiaires
- ⇒ intégrer les bénévoles et les salariés
- ⇒ moderniser notre administration

Avant de terminer et de laisser place aux rapports, je souhaite vous remercier.

Remerciements au Président et aux membres du Comité régional, avec lesquels nous travaillons pour mieux appréhender les réformes.

Remerciements à nos financeurs et particulièrement au Conseil départemental, qui est toujours à notre écoute et attentif à notre activité.

Remerciements à nos partenaires : UDAF, HANDI-CAP 22 et nos collègues Domiciles action Trégor et Armor, et ceux qui œuvrent à nos côtés.

Remerciements aux membres du bureau fédéral, du Conseil d'Administration fédéral premier et second collègue dont le partage d'expérience nous est fort utile pour mieux appréhender les futurs enjeux qui se dessinent.

Remerciements aux Présidents, aux membres des bureaux et des Conseils d'Administration de nos 6 associations locales.

Merci aux bénévoles, aux salariés et cadres pour votre travail au quotidien, pour votre investissement dans cette aventure humaine au service des personnes âgées ou handicapées et des familles.

Vous êtes chacun, dans votre rôle, des maillons essentiels à la vie de l'ADMR.

L'ADMR avec ses valeurs. Notre rôle est de les faire vivre et de les conserver à tout prix et ce malgré les difficultés que nous pourrions rencontrer.

C'est ensemble salariés, cadres, bénévoles et bénéficiaires de toutes les associations et de la Fédération que nous avancerons.

Nous devons pour cela nous écouter, nous comprendre, dialoguer, faire des choix lorsqu'ils s'imposent et les assumer.

Marc Desprez,

Président de la Fédération ADMR 22



**Fédération Départementale
et associations locales :**

**des maillons du réseau
intégré ADMR**

Premier réseau associatif national de services à la personne, l'ADMR est un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945. Son réseau est au cœur des territoires, où elle joue un rôle essentiel de soutien et d'animation de la vie locale. Chaque échelon, qu'il soit local, fédéral, régional ou national, a un rôle à jouer et des responsabilités propres.

La culture de l'ADMR s'incarne dans 5 valeurs :



6 associations
locales
1 fédération

+de 100 bénévoles

Créée par les habitants d'un territoire, l'association locale exerce son activité sur plusieurs communes. Ses missions : servir, promouvoir l'autonomie, animer, créer des emplois. Ses moyens : une équipe de bénévoles (membres du conseil d'administration ou bénévoles d'actions dans le cadre des projets d'animation locale), engagée pour créer et faire fonctionner les services en lien avec la Fédération départementale.

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Émanation démocratique des associations locales, la Fédération départementale accompagne les associations dans la réalisation de leurs projets, leur fournit un soutien administratif et financier, forme les bénévoles et les salariés. Elle représente l'ADMR auprès des instances politiques, administratives et économiques du département et de la région et négocie les conventions avec les organismes publics et privés.

La Fédération a pour but :

- de fédérer les associations du département, adhérentes à l'Union nationale et à la fédération départementale, existantes ou à créer ;
 - de susciter et d'aider la création de nouvelles associations d'aide à domicile ;
 - d'apporter aux associations un soutien technique et d'effectuer des travaux administratifs et comptables pour le compte des associations ;
 - de les représenter ainsi que les membres associés auprès des organismes officiels et des pouvoirs publics du département ;
 - de veiller (par tout moyen statutaire et le cas échéant juridictionnel) au respect, par les associations affiliées au mouvement ADMR, des statuts, du règlement intérieur, des orientations et du projet associatif ainsi que des engagements et conventions de l'Union nationale ;
- Dans le strict respect du projet politique de l'ADMR, de ses modes d'organisation et en particulier du développement de la vie associative locale :
- de solliciter des autorités administratives compétentes, les autorisations et agréments nécessaires à l'ouverture des services et établissements médico-sociaux, dont elle délèguera la gestion aux associations locales ;
 - de fournir aux associations gestionnaires des services et établissements médico-sociaux, des services communs d'ordre administratif, comptable et juridique, et assurer leur contrôle budgétaire et financier ;
 - de former et d'informer les bénévoles des associations et de la fédération ;
 - d'assurer ou de faciliter le recrutement et la formation initiale et permanente des personnels d'intervention, pour le compte des associations locales ;
 - de développer par l'intermédiaire des associations locales un climat familial et d'intensifier la solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes et les quartiers.

LES INSTANCES POLITIQUES DE LA FÉDÉRATION ADMR CÔTES-D'ARMOR



En 2023, Le bureau s'est réuni 7 fois, Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois.

L'ORGANISATION DE LA FÉDÉRATION

Sous la responsabilité du Président de la Fédération, l'équipe fédérale met en œuvre les orientations des instances dirigeantes dans le cadre d'un comité de direction (directrice, directeur administratif et financier, responsables des pôles).

**Le Conseil
d'administration
De la
Fédération ADMR**

**Le Conseil d'administration a été modifié à la
suite de l'Assemblée générale du 06 juin 2023**

Le 1^{er} COLLEGE

BAGOT	MARIE RENEE
COTTON	STEPHANIE
DESPREZ	MARC
GUYOMARD	MARTIAL
MARTIN	CATHERINE
ANTOINE	GERALD
MOUSCEAU	MARIE MADELEINE
MEROT	ANNE MARIE
MOISAN	CATHERINE
RAULT	SONIA
RAOULT	DANIEL

Le 2^{ème} COLLEGE

FLOURIOT	PATRICIA
JOLIFF	DELPHINE
COSTE	VICTOR
THOMAS	ANNE CHARLOTTE
PERSONNE	HELENE

La Gouvernance

Président

DESPREZ MARC

Vice Présidente

MARTIN CATHERINE

Secrétaire

RAOULT DANIEL

Trésorière

MOUSCEAU MARIE MADELEINE

Membres Délégués

ANTOINE	GERALD
MEROT	ANNE MARIE
MOISAN	CATHERINE
RAULT	SONIA

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Soutenir les familles

Les actions en direction des familles constituent le socle historique de l'activité de l'ADMR. Elles sont menées sur tout le département dans le cadre de conventions avec la CAF et le département.

L'autorisation est portée par la Fédération.

- Action socio-éducative (TISF) : accompagnements individuels et collectifs
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Interventions à domicile auprès des familles (aides à domicile)
- Ludothèque

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Accompagner le Grand Âge
et la perte d'autonomie

Le vieillissement de la population, la perte d'autonomie, leur prise en considération et en charge pour favoriser le maintien à domicile, sont des enjeux sociétaux. Nos interventions se déclinent en mode prestataire (autorisé) ou mandataire.

Les actions relatives à la santé sont développées par 4 associations : ADMR Des Sources à la Baie, ADMR Corlay-Rostrenen, ADMR Merdrignac-Loudéac, ADMR Hillion-Trégueux. Ce domaine constitue un axe majeur d'attention notamment en milieu rural où la couverture sanitaire est compromise par la désertification médicale.

- 3 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes âgées
- 2 Centres de Santé infirmiers sur Trégueux et Hillion (CSI)
- 1 plateforme de répit /1 halte répit/1 dispositif CLUEDO
- une équipe spécialisée Alzheimer/ Aide et formation aux aidants
- 2 accueils de jour

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Contribuer à une société plus
inclusive

Nos interventions auprès des personnes en situation de handicap s'exercent à domicile ou dans les habitats regroupés.

Nous participons également activement au collectif Handi-Cap 22.

- Une plateforme départementale de répit handicap portée par l'ADMR au titre d'Handi-Cap 22

ENTRETIEN DE LA MAISON

Faciliter la vie de tous

Nous mettons à disposition des professionnels compétents qui savent répondre aux besoins.

- Entretien du logement
- Entretien du linge

ENFANCE ET PARENTALITÉ

ACCOMPAGNER LES FAMILLES

DANS LEUR QUOTIDIEN

Les interventions s'adressent à des familles confrontées à des changements et/ou à des difficultés (maladie, hospitalisation, décès, accident de la vie, grossesse difficile, naissance, adoption, désir de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, difficultés dans la relation parents-enfants...).

Avec 2 types de professionnels

Les **aides à domicile** participent directement à la réalisation des tâches de la vie quotidienne : préparation des repas, entretien du linge et du logement, accompagnement des enfants à l'école...

Les **TISF /CESF** apportent un soutien éducatif, technique et psychologique dans les actes de la vie quotidienne et dans l'éducation des enfants.

Différentes missions

Une aide dans les tâches matérielles :

- entretien du logement
- entretien du linge
- courses, préparation de repas équilibrés...

Une aide dans le rôle éducatif :

- toilette et repas des enfants/activités d'éveil
- aide aux devoirs/garde d'enfants
- visites en présence d'un tiers, interventions éducatives à domicile

Une aide dans la gestion administrative :

- démarches administratives
- aide à la gestion du budget
- aide à la conciliation vie familiale/professionnelle



Les chiffres clés année 2023

Le nombre de familles aidées par service

Le pôle famille est intervenu auprès de 693 familles, soit une baisse de 8,33 % par rapport à 2022. Cette baisse est très marquée sur les interventions « aide à domicile » famille en CAF. Cette baisse est structurée sur le SAAD.

	2021	2022		2023	
Service	Nb famille	Nb. famille	Evol.N-1	Nb famille	Evol.N-1
AD famille	291	234	- 19 %	192	- 17,9%
TISF	536	522	- 3 %	501	- 4 %
TOTAL	827	756	- 8.5 %	693	- 8.3 %

* certaines familles peuvent être aidées en aide à domicile et en TISF, elles sont comptabilisées dans chaque rubrique - mesures ASLL intégrées en TISF

Les heures d'intervention

Le pôle famille a réalisé **26 061 heures en 2023**, soit une baisse de 7 % en 1 an.

Cette baisse concerne majoritairement les activités des aides à domicile auprès des familles.

LES INTERVENTIONS AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

Activité Aide Sociale Liée au Logement <u>LOUDEAC</u>	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Nombre mesures engagées*	58	84	66	61	57	-6.5 %

* Hors annulation - mesures (initiale et renouvellement) signées entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023—chiffres à la date de signature

Le marché ASLL, financé par le département des Côtes d'Armor, est réparti au sein d'un groupement de 6 associations. L'ADMR intervient sur le périmètre de la Maison du Département de Loudéac (hors secteur Corlay, géré par l'AMISEP).

Les objectifs des mesures ASLL visent à accompagner les ménages rencontrant des problématiques liés au logement : accompagnement à la recherche , à l'accès et au maintien dans le logement .

☒ En fin de mesure, 80 % des ménages accompagnés étaient locataires auprès d'un bailleur public, d'une collectivité ou d'un bailleur privé.

Les interventions au titre de la protection de l'enfance

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2022-2024 a été signé avec le département des Côtes d'Armor.

Deux types d'interventions sont dévolus aux TISF :

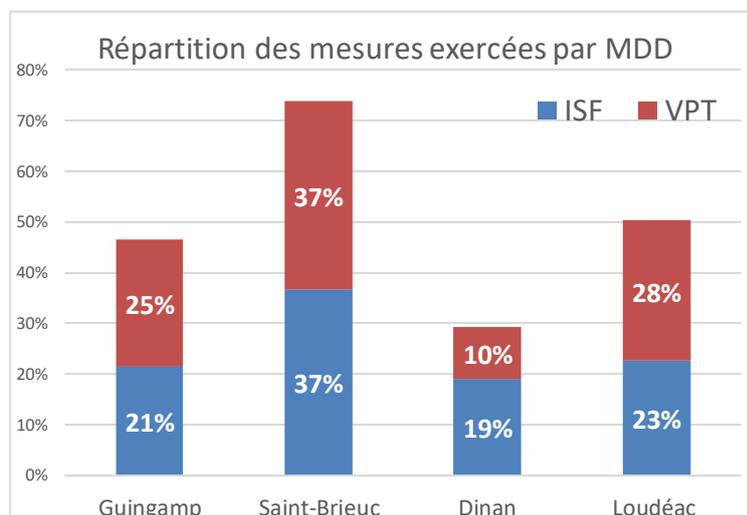
- **les interventions sociales et familiales à domicile (ISF)** : il s'agit d'un soutien de proximité au domicile des familles dans le domaine de la vie courante, en vue de leur permettre de retrouver leur autonomie. L'intervention est mise en place à la demande de la famille ou avec son accord.
- **les visites en présence d'un tiers (VPT)** : ces interventions ponctuelles peuvent être mises en œuvre à la demande d'un juge ou des familles souhaitant être soutenues dans l'organisation de l'exercice de leurs droits de visite ou pour accompagner le retour des enfants dans leur famille.

☒ L'ADMR 22 intervient sur les territoires couverts par les Maisons du Département de Loudéac, Dinan, Saint-Brieuc / Lamballe et Guingamp / Rostrenen.

☒ 90 % des mesures sont signées sous 2 mois.

☒ 285 mesures TISF signées en 2023 (165 ISF ; 120 VPT) - 63 annulations

MESURES TISF (Département 22)	2022		2023		Evolu- tion N-1
Type	Heures	%	Heures	%	
Intervention Sociale et Familiale (ISF)	9 396	66 %	8 845	57%	-6%
Visites en Présence d'un Tiers (VPT)	4 944	34 %	6 521	43%	32%
TOTAL	14 340		15 366		



TYPLOGIE DES FAMILLES ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- ▶ Dans 35 % des mesures ISF, au moins 3 enfants concernés par la mesure
- ▶ 47 % de femmes seules en situation de monoparentalité en ISF et 46 % en VPT
- ▶ En moyenne, la moitié des parents accompagnés a entre 26 et 39 ans
- ▶ 22 % des enfants accompagnés en ISF ont entre 0 et 3 ans et 19 % en VPT

CARACTÉRISTIQUES DES MESURES INTERVENTIONS À DOMICILE ET RENCONTRES PARENTS ENFANTS

Interventions Sociales et Familiales

- ⇒ **89 % des familles bénéficient d'un accompagnement hebdomadaire** : une ou plusieurs interventions par semaine.
- ⇒ **Comme les années passées, il reste difficile de programmer des cycles de planning en raison des demandes de changements des familles et/ou des référents et de la saturation des créneaux d'intervention.** Il serait préférable **pour les enfants** (besoin de repères fixes et sécurisants) et les parents de **proposer une organisation mieux rythmée sur des créneaux et journées fixes.**
- ⇒ **Des annulations à l'initiative des familles et une moindre implication dans la mesure qui impacte notre organisation** : porte close, annulations de dernière minute...
- ⇒ **64 % des mesures sont planifiées en fin d'après-midi lorsque les enfants sont de retour de l'école (contre 59% en 2022).** Ces chiffres sont cohérents avec l'âge moyen des enfants accompagnés. Cette concentration ne facilite pas la planification des interventions. La **durée moyenne d'intervention est de 2 heures.**
- ⇒ **78 % des mesures conservent la même durée d'intervention sur toute la mesure** : pas de changement / adaptation du rythme des interventions en cours de mesure. **Seulement 39 % des mesures font l'objet d'un aménagement pendant les vacances scolaires** : changement de jour et/ou d'horaire.
- ⇒ **Pour 76 % des mesures, les objectifs sont déclarés comme partiellement atteints.** Cette donnée est à corrélérer avec le taux de renouvellements des mesures avec poursuite du travail engagé lors de la première mesure.

Visites en Présence d'un Tiers

- ⇒ **Dans 74 % des VPT, la TISF est présente pendant toute la durée de la rencontre.** Cette donnée est à corrélérer avec l'absence d'alternance entre visite encadrée et non encadrée : 84 % des mesures sont exclusivement encadrées par une TISF (pas d'alternance avec référent, pas d'alternance avec / sans encadrement)
- ⇒ **52 % des VPT se déroulent en lieu neutre** : 6% des situations sont liées à l'interdiction de présence d'un membre de la famille.
- ⇒ **Dans 49 % des situations, pas de projet de retour à domicile évoqué**
- ⇒ **62 % des VPT se déroulent le mercredi et le samedi générant des tensions de planification et de réponse aux besoins.** Pour seulement 27 % des mesures VPT, nous avons observé un changement de rythme / fréquence en cours de mesure. Parallèlement, **les modifications des créneaux VPT pendant les vacances scolaires sont peu mobilisées : seulement 28 % des RPE contre 26 % en 2022.**
- ⇒ Dans le cadre de la construction du CPOM avec le département, **malgré le constat partagé de la nécessité d'adapter le profil des professionnels mobilisés selon la complexité des situations** (exemple : travailleur social, psychologue...), **les TISF continuent à médiatiser des situations dites « complexes », notamment le week-end.**

Les axes de travail 2023

Deuxième année du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le département des Côtes d'Armor dans le cadre des mesures ISF et VPT

Nous atteignons en 2023 un taux de réalisation global (mesures signées sur CPOM) de 95 % avec des disparités selon les territoires. Notre service est dépendant des prescriptions des mesures des travailleurs sociaux des maisons du département. Les besoins sont présents, mais les mesures sont parfois insuffisamment mobilisées. L'un des enjeux reste la communication en direction des MDD pour rappeler l'intérêt et les objectifs de l'intervention des TISF en particulier sur leurs missions de prévention au domicile.

A l'inverse, les VPT sont des mesures toujours fortement mobilisées par les travailleurs sociaux en direction des associations TISF, sans nécessairement tenir compte de la complexité des interventions, notamment par l'exercice régulier de ces mesures le samedi.

Les actions collectives

Les actions collectives sont essentielles dans l'accompagnement des familles. Elles apportent une qualité d'intervention supplémentaire, en plus de l'accompagnement individuel. L'ADMR poursuit la mise en œuvre de ces actions collectives depuis 2022. Les objectifs restent les mêmes : développer des partenariats locaux, favoriser l'émergence de réponses aux besoins identifiés, coordonner la mise en place d'actions collectives. En 2023, de nombreuses actions collectives ont vu le jour comme les ateliers duo parent-enfant ou encore des ateliers organisés autour de l'alimentation et de la santé.

Groupement ASLL

Le groupement, constitué de 6 associations partenaires, poursuit sa mission d'accompagnement auprès des publics fragiles dans la recherche et/ou le maintien d'un domicile. L'ADMR des Côtes-d'Armor accompagne ce public grâce à 2 professionnelles (de formation TISF et CESF) qui interviennent sur le territoire de la MDD de Loudéac.



ENFANCE ET PARENTALITÉ

ORIENTATIONS 2024

L'évolution des politiques familiales

- ◆ Participation à la mise en œuvre du schéma départemental des solidarités sur le volet famille et parentalité

Organisation Interne

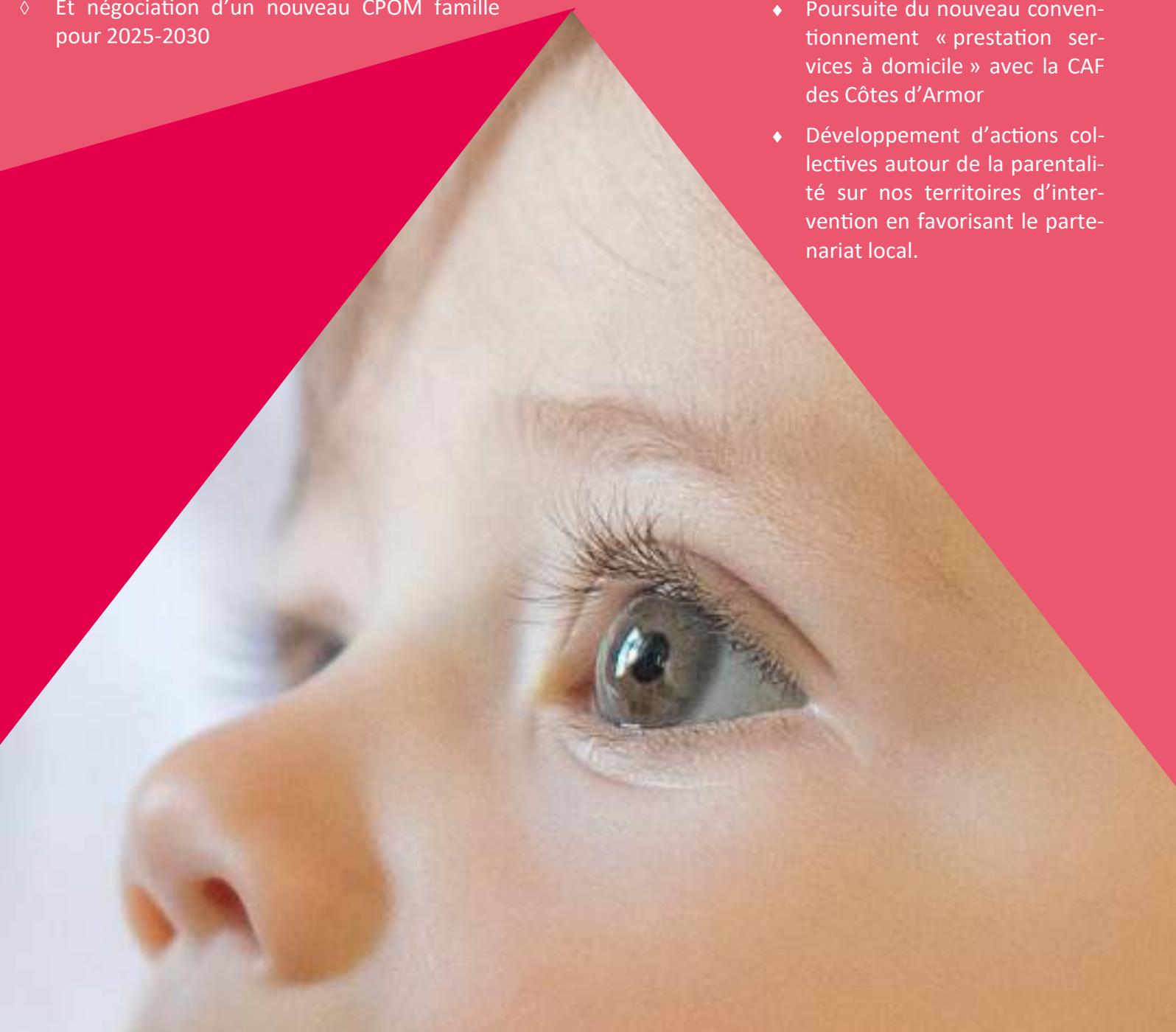
- ◇ Poursuivre la formalisation de nos outils TISF
- ◇ Confirmer l'organisation d'équipes solidaires TISF

CPOM TISF

- ◇ Bilan de la 2ème année du CPOM avec le département des Côtes d'Armor
- ◇ Et négociation d'un nouveau CPOM famille pour 2025-2030

Prestations CAF

- ◆ Poursuite du nouveau conventionnement « prestation services à domicile » avec la CAF des Côtes d'Armor
- ◆ Développement d'actions collectives autour de la parentalité sur nos territoires d'intervention en favorisant le partenariat local.



SERVICES ET SOINS AUX SENIORS

ACCOMPAGNER

**LES PERSONNES
VULNERABLES**

**LE SERVICE D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

LES CENTRES DE SANTE INFIRMIERS

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS à DOMICILE

LES ACCUEILS DE JOUR

ESCAPADE

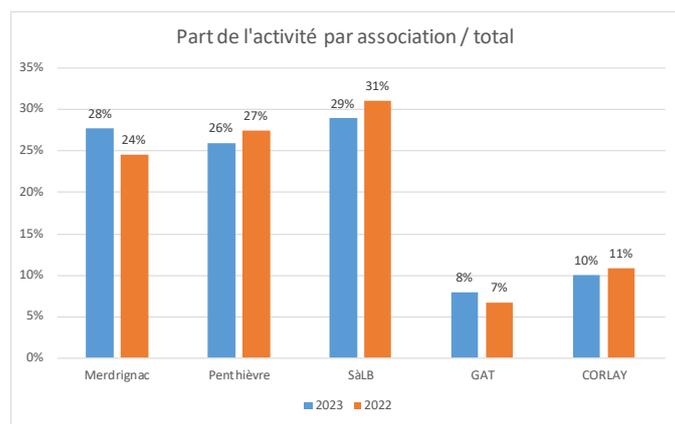
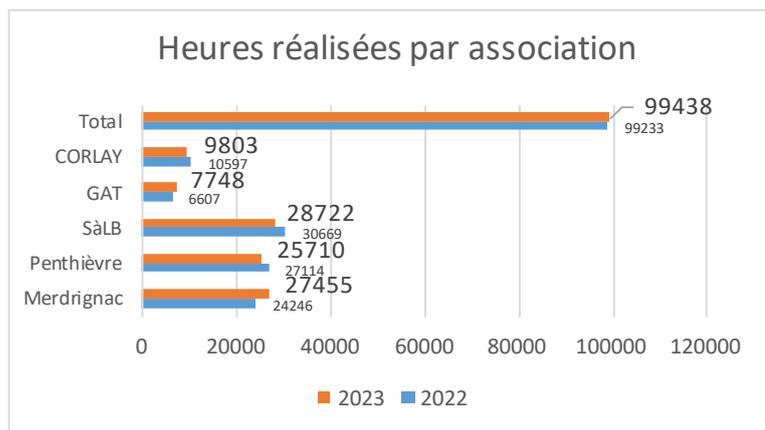


LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Les chiffres clés des interventions à domicile personnes âgées en mode prestataire

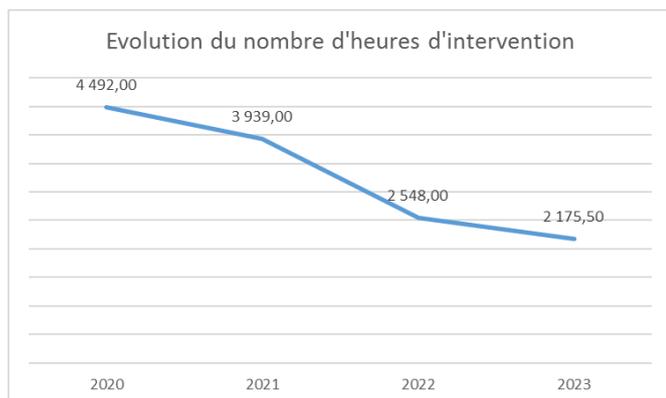
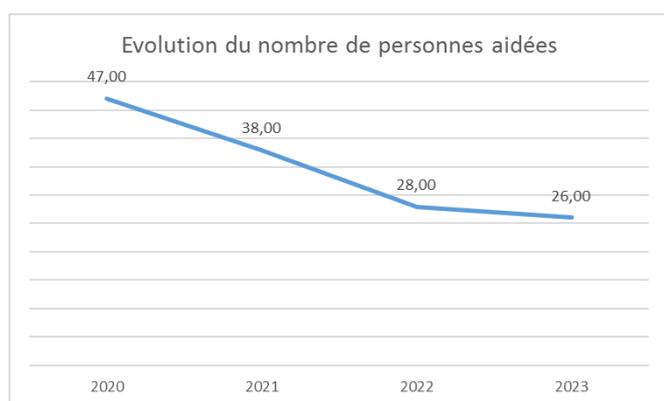
L'activité personnes âgées s'est maintenue entre 2022 et 2023. 1132 personnes aidées contre 1104 en 2022. Le nombre d'heures d'intervention est passé de 99 232 heures en 2022 à 99 438 heures en 2023.

Toutefois, l'activité est en recul comparée aux années précédant le COVID. Par exemple en 2018 l'activité atteignait 115 759 h.



Les chiffres clés des interventions à domicile personnes âgées en mode mandataire

Dans le cadre du service mandataire, le client est employeur de l'intervenant à domicile. L'ADMR assure pour le particulier employeur les formalités administratives et les déclarations sociales et fiscales liées à l'emploi. Elle oriente du personnel ayant le profil adapté. Le client mandate l'ADMR pour l'accompagner et le conseiller dans l'exercice de sa fonction d'employeur : le bénéficiaire est lié à l'ADMR par un contrat de mandat.



En 2023, le service mandataire a accompagné 26 personnes pour un volume de 2 175 heures.

Ces heures sont en baisse constante depuis plusieurs années. Cette évolution suit la tendance nationale.



Equipe solidaire : le projet continue !

Le projet équipe solidaire a vu le jour en 2023 suite à un important travail de réflexion et de préparation. Le projet a été financé grâce à une dotation départementale ce qui nous a permis de valider notre partenariat avec COMPANI, organisme de formation spécialisé dans les équipes autonomes.

Un calendrier a été mis en place. La première étape consistait à « construire un cadre ». L'équipe de direction, ainsi que la gouvernance fédérale, les encadrants de proximité, la chargée de projet, les équipes d'interventions... ont pu bénéficier de ces 2 jours de formation. Cela leur a permis de mieux cerner les contours du projet et de se projeter davantage.

Le projet a été présenté aux équipes d'interventions à la suite de ces 2 jours. L'équipe de Loudéac et de St-Brieuc ont été les premières à partir en formation. La formation « *savoir évoluer en équipe autonome* » a été répartie sur 4 demi-journées.

En parallèle, les responsables de secteur et les assistantes techniques, ainsi que la chargée de projet, ont participé à une formation « *passer de la posture de manager à celle de coach* ». Cette formation a été répartie sur 8 jours. Les thèmes abordés étaient la communication, la gestion des conflits.

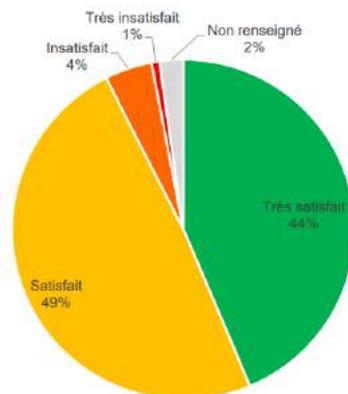
Gwitibunan : un nouvel habitat à Pommeret

L'ADMR a créé un partenariat avec Gwitibunan COOP sur la commune de Pommeret dans le cadre d'un habitat inclusif. Ce mode d'hébergement intermédiaire a pour objectif de permettre à des adultes en situation de handicap de vivre en autonomie dans un logement indépendant et sécurisé.

L'habitat est constitué de 5 maisonnettes et d'un espace commun (cuisine, toilette, buanderie, salle à manger/salon). L'équipe est composée de 8 salariés dont 2 qui interviennent la nuit. La présence des professionnelles est constante (24h/24 ; 7j/7).

Enquête annuelle de satisfaction

Dans le cadre de nos obligations réglementaires et notre démarche d'amélioration continue de la qualité, l'ADMR 22 met en place des outils d'expression et de participation des bénéficiaires. Tous les ans, nous adressons un questionnaire de satisfaction auprès de l'ensemble des bénéficiaires du SAAD. A partir des résultats de cette enquête seront dégagées des axes d'amélioration, qui permettront la mise en place d'un plan d'action.



L'enquête 2023 a été diffusée auprès de 769 bénéficiaires. Il y a eu 268 répondants dont 57% de femmes. 34% des répondants ont plus de 80 ans. **93% des répondants sont satisfaits, voire très satisfaits de nos services.**

En termes de pratiques professionnelles, 96% sont satisfaits, voire très satisfaits de la relation avec les intervenant.es. Ils les évaluent aimables et disponibles à 98% et ponctuels à 97%.

Une synthèse est également envoyée avec la lettre d'information du printemps à destination des bénéficiaires.

Des extractions plus précises nous permettent d'identifier, après analyse, des axes d'amélioration.

Famille gouvernante avec l'UDAF : un second habitat a vu le jour !



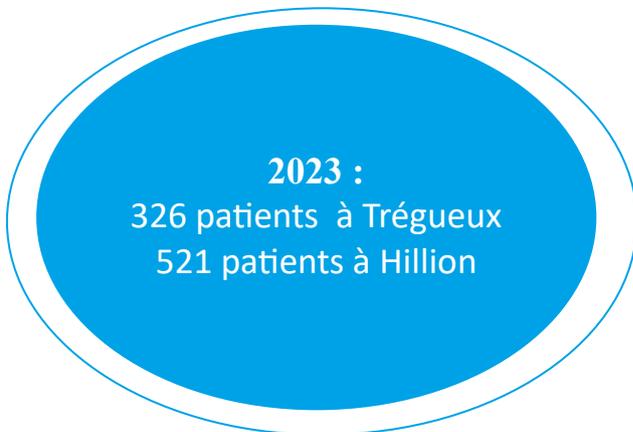
L'ADMR poursuit son partenariat avec l'UDAF 22 dans le cadre des « familles gouvernantes ». Le projet d'ouverture du second dispositif évoqué en 2022 a été mis en œuvre. Ce 2^e habitat a vu le jour en 2023.

Le second dispositif accueille 6 personnes en situation de handicap psychique. Le groupe est accompagné par 5 gouvernantes qui se relaient au fil des jours et de la semaine.

LES CENTRES DE SANTE INFIRMIERS

Un centre de santé infirmier est une structure de proximité de premier recours, qui dispense sur prescription médicale ou hospitalière des soins infirmiers en centre et/ou à domicile. Ouvert à tous, quel que soit l'âge, les soins à pratiquer, la pathologie, le CSI assure un libre choix pour les patients en matière de soins sans hébergement.

Il est une alternative entre l'établissement de santé et les soins de ville.



- ◇ Association du centre à la marche rose D'octobre 2023
- ◇ Campagne contre la grippe octobre 2023
- ◇ Vaccination Covid Mai- Juin et Octobre-Décembre 2023

MARCHE ROSE
À L'INITIATIVE DU CENTRE DE SANTÉ INFIRMIER
D'HILLION ET ORGANISÉE PAR FOLIES EN BAIE

SAMEDI
21
OCTOBRE 2023
À PARTIR DE 9H30

PARCOURS 6KM
INSCRIPTION MIN : 7€*
*REVERSES ENTIEREMENT À LA LIGUE CONTRE LE CANCER

INCLUANT 1 TICKET DE TOMBOLA

2 DÉPARTS AU CHOIX :
PLACE GEORGES PALANTE - HILLION
PLACE DE L'ÉGLISE - SAINT RENÉ

UN STAND D'INFORMATION SUR LE CANCER DU SEIN SERA TENU PAR LA LIGUE CONTRE LE CANCER SUR LE PARCOURS (AUX QUILLES)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AU :
06.48.23.68.83 @dome1@orange.fr

LA LIQUE
FOLIES en Baie
DMR

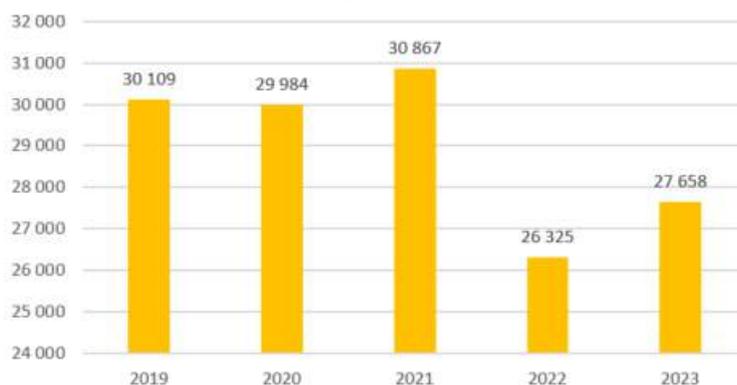
LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE : SSIAD

30 places à
Plérin-Pordic

32 places à
Merdrignac

31 places à
Corlay

Nombre de journées réalisées



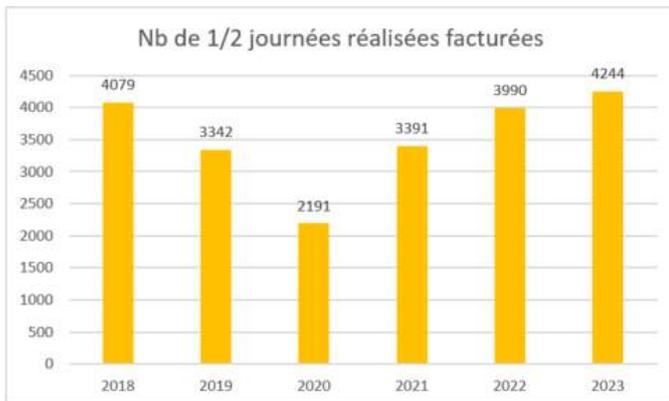
année	CORLAY		MERDRIGNAC		PLERIN	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Nombre de journées réalisées	9 161	9 458	9 539	9 893	7 625	8 307
Taux d'occupation	80,97%	83,59%	81,70%	84,70%	69,63%	75,86%
Nombre d'admissions	10	25	16	17	15	17
Nombre de sorties	12	21	15	20	18	14
Nombre de personnes accompagnées	38	51	45	46	39	37
Nombre de personnes accompagnées GIR 1	3	4	2	0	3	2
Nombre de personnes accompagnées GIR 2	9	15	21	24	14	15
Nombre de personnes accompagnées GIR 3	13	20	11	6	14	17
Nombre de personnes accompagnées GIR 4	13	12	11	16	8	3
GMP moyen au 31 décembre	609	636	660	690	728	727

Les principaux éléments que nous pouvons retenir de l'activité des SSIAD pour l'année 2023 sont les suivants :

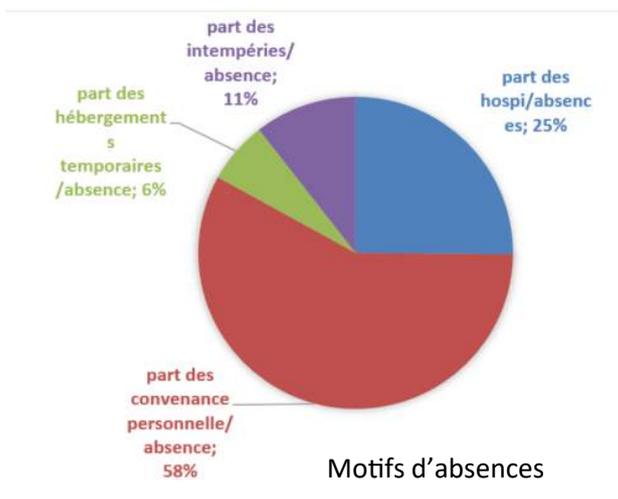
- 134 personnes accompagnées (122 en 2022)
- Le nombre de « journées » réalisées est reparti à la hausse.
- Une majorité de femmes accompagnées supérieur à 59%. Avec une quasi parité sur PLERIN

LES ACCUEILS DE JOUR

L'accueil de jour s'adresse principalement aux personnes âgées présentant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée et vivant à domicile.



43 personnes accompagnées



Sur 2023 : le taux d'occupation a gagné 5 points par rapport à 2022. Il est en progression constante depuis 2021 (post crise sanitaire) avec un taux supérieur à 2018, année qui a précédé l'arrivée de la pandémie

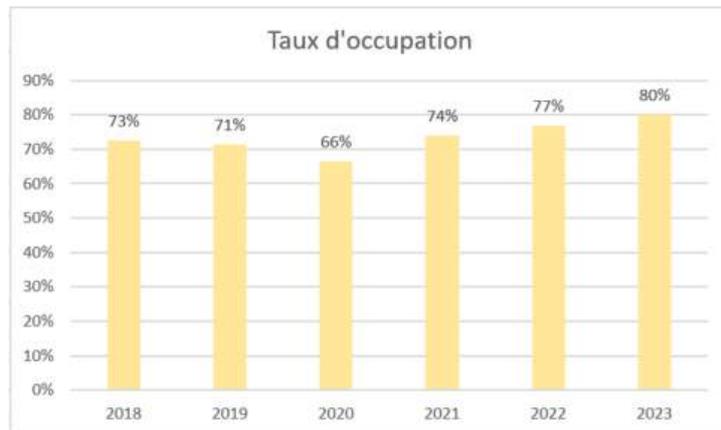
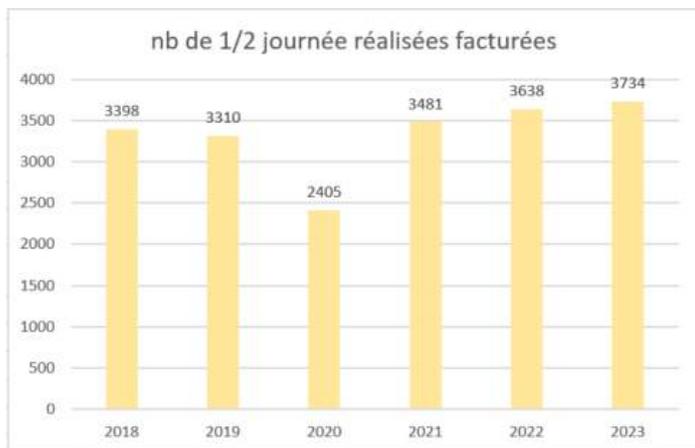
- L'évaluation externe par le cabinet Catalys
- Des ateliers nutrition à destination des aidants en partenariat avec l'APF
- Tous les 2 mois, des ateliers bien être à partir de 09/2023
- Les visites et sorties
- A la Une du magazine national ADMR « le Lien »



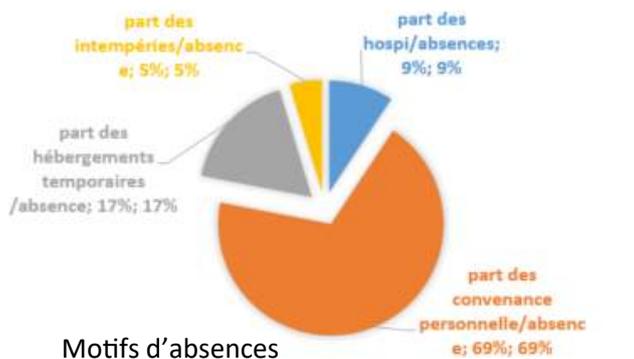
LES ACCUEILS DE JOUR

L'accueil de jour s'adresse principalement aux personnes âgées présentant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée et vivant à domicile.

**PLERIN
PORDIC
10 places**



49 personnes accompagnées.



Sur 2023, le taux d'occupation a gagné 3 points par rapport à 2022. Il est en progression constante depuis 2021 (post crise sanitaire)

Les temps forts 2023

- L'évaluation externe par le cabinet Catalys
- Des ateliers nutrition à destination des aidants en partenariat avec l'APF
- Repas de Noël qui a réuni 65 personnes
- L'accueil de jour de Plérin dans le magazine LE LIEN



COUP DE PROJECTEUR

DES ACCUEILS DE JOUR ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES

Si le mission est d'un accueil de jour et de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées en perte d'autonomie, adaptés de modalités innovantes et organisationnelles, les approches sont différentes, selon qu'on se trouve en zone urbaine, comme à Plérin, ou en zone rurale, comme à Corlay. Développement de ces deux structures ADJDR dans les Côtes-d'Armor.

Le lien social est maximalisé
À Corlay, les bénéficiaires viennent assister d'anciens connaissances ou en faire de nouvelles. « Pour rompre l'isolement, explique Victor Cribet, Coordinateur des activités, il faut une approche de la vie en collectif, et un jour le maintien à domicile n'est plus possible. » L'établissement s'appuie sur les ressources locales (professionnels, associations...) pour proposer des soins et de nombreuses activités. « L'accueil de jour n'est pas réservé à un Etpad, les personnes à cet apogée craint d'y venir, c'est ouvert sur un lieu de vie », explique Marie-Denise.

Le maintien de l'autonomie est une priorité
À Plérin, tous les services en ville et les bénéficiaires viennent surtout pour être stimulés. « On forme des groupes homogènes, pour que les personnes les plus autonomes ne soient pas oubliées, car plus touchées par la maladie, explique Estelle Bonal. En plus des ateliers mémoire, nous jouons du théâtre, à Memory, conversations, puzzles, et faisons des sorties cinéma, balades, randonnées ». Pour Antoine Bédouet, directeur : « Nous organisons également le volet d'accompagnement et sollicitons des intervenants extérieurs ».

Les bénéficiaires sont privilégiés pour le maintien, nous en bénéficions de nos services, d'ailleurs il y a une compagnie nationale ADJDR pour cela.

DANIEL BACHET
Président de l'Association
« Les services de la Brie d'Armor »

Les bienfaits de la médiation animale à Corlay
Le PASO et la mini ferme ont été conçus dès l'origine du projet en 2011. Nathalie Mouton, animatrice : « Quand on va donner à manger à l'âne, l'attention est portée sur le fait que la personne puisse se tenir à peu de hauteur. Ça instaure confiance. À Plérin, une ADJDR vient avec son chien, Magway. Chacun le caresse, s'entendrait ».

Accompagner les aidants
Des services aux aidants ont été conçus pour les aider, une plateforme de signalement des situations d'urgence et nutrition. « Les échanges avec l'équipe sont essentiels. Je grille tous les soirs sur les difficultés qu'ils rencontrent ou questionner la personne accompagnée », explique Nathalie Mouton.

À travers les activités on renforce la mémoire, la motivation dans et la motivation globale. L'objectif est de maintenir au maximum les gestes utiles dans le vie quotidienne ».

MARTINE CORVALAN
Directrice ADJDR
Corlay

LUDOVINE LE BRAN
Directrice ADJDR
Plérin

CHIFFRES CLÉS
10 bénéficiaires accueillis simultanément dans chacun des lieux
1 à 2 jours d'act-ADJ chaque semaine
1 AMP, 1 aide-soignante, 1 ASG à Corlay
33 contributeurs : secteur privé par Corlay
Financement assuré par DASS et le conseil départemental.
Pour les particuliers, prix en charge via DAPA et les bénéficiaires eux-mêmes (reste à charge).

1. Adhésion individuelle et possibilité de faire un don
2. Responsabilité des soins (à la DASS)
3. Aide médicale psychologique à Corlay
4. Réseau national de l'Association ADJDR de Corlay Brestennes
5. Réseau départemental privé
6. Partenaire de confiance sur les soins médicaux
7. Aide médicale psychologique
8. Aide sociale départementale
9. Aide sociale départementale
10. Adhésion personnelle d'associations

L'attribution de la médaille de la République
L'attribution de la médaille de la République est un honneur national. Elle est attribuée par le Président de la République à des personnes qui ont rendu de grands services à la Nation.

ESCAPADE

LES SERVICES AUPRES
DES PERSONNES
SOUFFRANT DE LA
MALADIE D'ALZHEIMER
ou APPARENTÉE

Le dispositif **ESCAPADE** (Equipe Spécialisée Ciblée Alzheimer et Pathologies Apparentées à Domicile et pour l'Entourage) est géré par l'association ADMR des Sources à la Baie en partenariat avec le CIAS Saint Briec Armor Agglomération et le centre hospitalier de Saint-Brieuc.

Ce dispositif multi partenarial a été créé dans le cadre de deux appels à candidature de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, en 2012, à l'issue du **plan national Alzheimer 2008-2012** qui mettait l'accent sur la reconnaissance du rôle central joué par les aidants familiaux auprès de proches atteints de la maladie d'Alzheimer. La nécessité de leur apporter un soutien et un accompagnement a été validée dans ce plan notamment à travers la création de **plateformes de répit** dans le but de diversifier les dispositifs de répit (mesure 1b). La mesure 6 est quant à elle à l'origine de la création des **équipes spécialisées Alzheimer (ESA)**.

En 2019, l'ESA a élargi son territoire d'intervention avec l'ouverture de 6 places complémentaires. Un dispositif expérimental **CLUEDO** a également vu le jour, dans le cadre d'un appel à projet de l'ARS, en direction de personnes de moins de 65 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

PLATEFORME DE
RÉPIT

CLUEDO
Cellule de coordination départementale

EQUIPE
SPECIALISÉE
ALZHEIMER

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE entre 3 acteurs du territoire



escapade

Trois principes ont guidé la conception d'Escapade : **cohérence, développement des compétences, efficacité.**

escapade

PLATEFORME DE REPIT

(rattachée à l'accueil de Jour ADMR
Des sources à la baie / 10 places)

EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER

(rattachée au SSIAD ADMR
Des sources à la baie / 30 places + 16 places
ESA)

LES MISSIONS

Les missions des plateformes de répit sont réaffirmées dans l'instruction n° **DGCS/3A/2018/44 du 16 février 2018 relative à la mise à jour du cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit**. Elles sont les suivantes :

Répondre aux besoins d'information, d'écoute, de conseils et de relais des proches aidants pour les conforter dans leur rôle d'aidant dans une logique de proximité

Participer au repérage des besoins des personnes : aidants et aidés

....

Le Plan Alzheimer 2008-2012 (mesure 6) a prévu l'organisation d'une prise en charge non médicamenteuse et adaptée à domicile.

Cette prise en charge individualisée doit s'inscrire dans un projet de soins et d'accompagnement, être pratiquée par un personnel formé et mobiliser des compétences pluridisciplinaires.

Il s'agit d'une intervention à domicile visant à améliorer ou à préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne.

Les actions de l'ÉQUIPE SPECIALISÉE ALZHEIMER sont les suivantes :

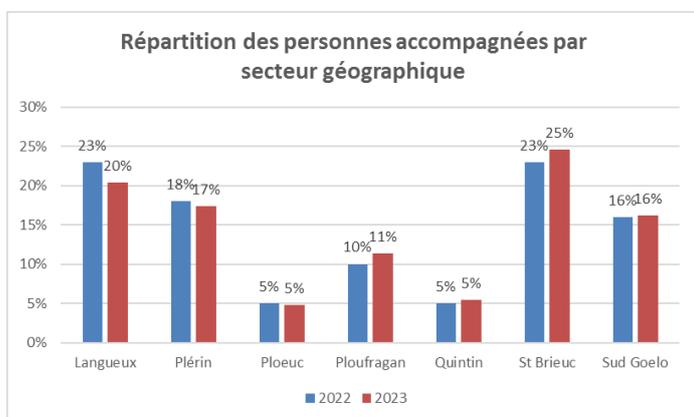
Une action auprès de la personne accompagnée permettant :

- Le maintien des capacités restantes
- L'apprentissage des stratégies pour faciliter la vie au quotidien
- La diminution des troubles du comportement

Une action auprès de l'aidant permettant :

- Une meilleure compréhension de la maladie pour faciliter l'accompagnement au quotidien
- Un accompagnement vers des aides humaines ou des solutions de répit

Une action sur l'environnement pour sécuriser le domicile à partir des recommandations de l'ergothérapeute.



En 2023, nous avons reçu **219 demandes d'intervention** contre 203 en 2022, 220 en 2021 et 265 en 2020. L'importance des demandes en 2020 pouvait s'expliquer par une hausse des consultations en lien avec les situations à domicile qui se sont complexifiées du fait du contexte sanitaire

Les orientations viennent principalement de l'hôpital avec la Consultation Mémoire, des médecins libéraux spécialistes, des médecins traitants

Fin 2023, 100 nouvelles demandes étaient sur liste d'attente (contre 63 fin 2022) et 41 demandes de renouvellement (contre 38). Un lien régulier est maintenu avec les personnes en liste d'attente.

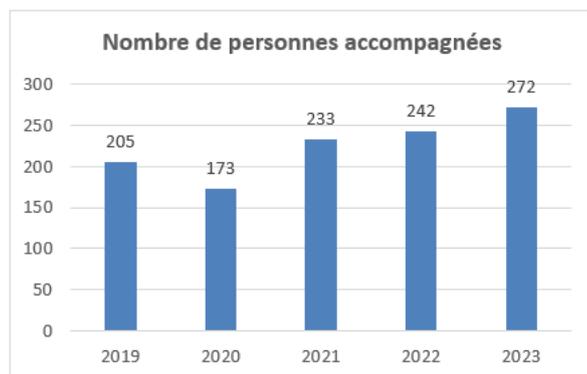
131 accompagnements terminés. 87 % des personnes accompagnées ont bénéficié de 12 et 15 séances contre 87% en 2022, 77% en 2021.

Les principaux relais mobilisés à l'issue de l'accompagnement ESA : accueil de jour (28 %), SAAD (33 %), orthophoniste (10%)

Nombre hommes/femmes et âge	Nombre	Âge moyen
Femmes	100	81.3
dont moins de 65 ans	5	
dont moins de 60 ans	3	
Hommes	68	81.3
dont moins de 65 ans	1	
dont moins de 60 ans	0	

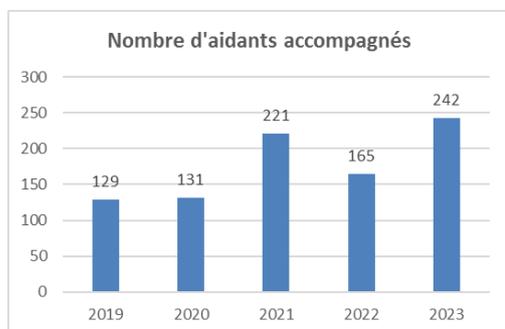
Sur 168 personnes accompagnées, **104 présentent une maladie d'Alzheimer** ou maladie apparentée, soit 61.9% contre 70% en 2022 et 68% en 2021

LA PLATEFORME DE RÉPIT

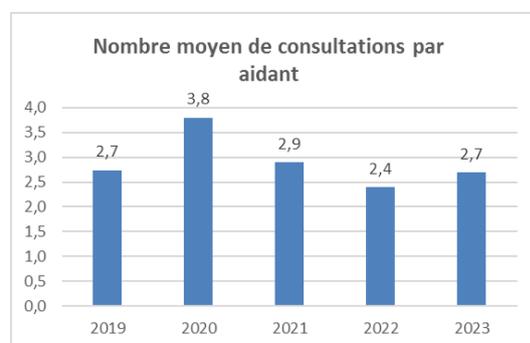


En 2023, 272 aidants ont bénéficié d'au moins une des prestations de la plateforme de répit (consultations psychologiques, groupes de parole, sortie aidant-aidé, répit à domicile, groupe de soutien pour les malades jeunes, formation des aidants, halte-répit) contre 242 en 2022.

Les Consultations psychologiques individuelles



Depuis le 1er janvier 2023, **242 aidants** ont bénéficié des consultations psychologiques individuelles. **165** aidants avaient été accompagnés individuellement en 2021.



Le nombre de personnes accompagnées (242 aidants accompagnés en 2023 contre 165 en 2022) ainsi que le nombre de consultations (647 en 2023 contre 401 en 2022) sont en augmentation. Le nombre moyen de consultations par aidant (2.7 en 2023) a encore augmenté pour atteindre le niveau de 2019.

La majorité des aidants bénéficie d'une à deux consultations individuelles. La complexité de la situation, la présence de troubles du comportement associés ou les problèmes de santé de l'aidant expliquent la nécessité pour certains d'avoir recours à davantage de consultations

Le nombre moyen de consultations varie selon les secteurs. A noter qu'une aidante a été accompagnée hors secteur avant la création des nouvelles plateformes de répit.

Les Groupes Loisirs Détente en Duo

39 duos ont bénéficié de ce service contre 37 en 2022.

une participation moyenne de 5.2 duos par sortie (contre 4.2 en 2022).

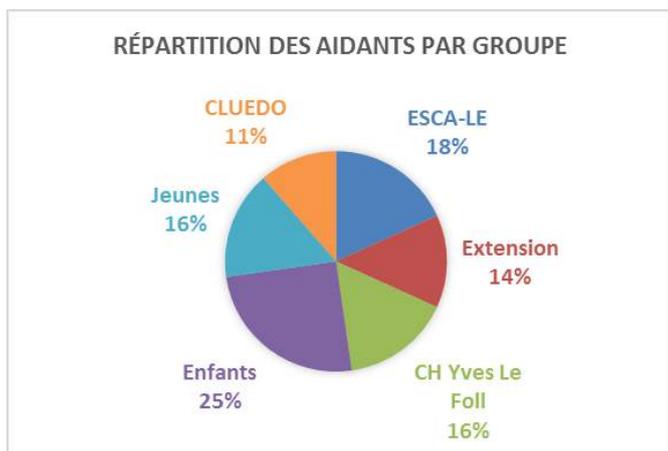
Nous avons organisé un spectacle musical par le groupe « Goûter cabaret » en décembre 2023 qui a réuni 22 duos. Ceci explique la stagnation du nombre de duos ayant bénéficié de ce type de prestation.

Les Sorties aidant-aidé

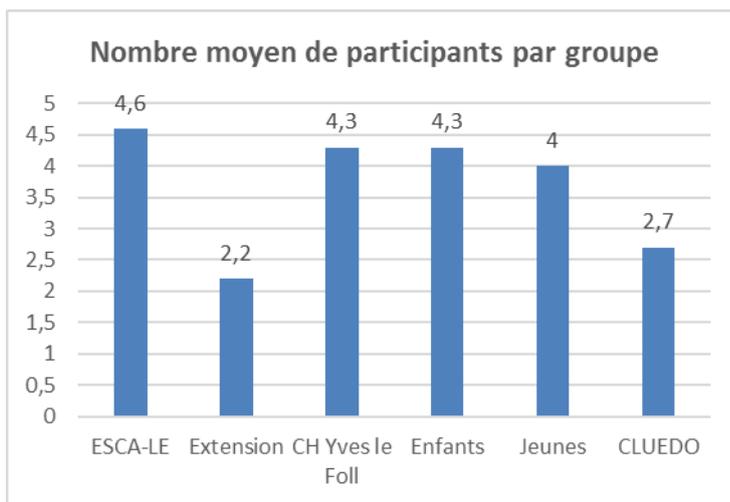
Des sorties aidant-aidé sont organisées afin de permettre aux duos de partager une activité plaisante, de maintenir une ouverture sur l'extérieur et du lien social.

22 sorties ont pu être organisées en 2023 (visite du haras de Lamballe, sortie au terrarium de Plouagat, musées, lavoirs de Pontrieux, restaurant, bowling...)

Les groupes de soutien psychologique

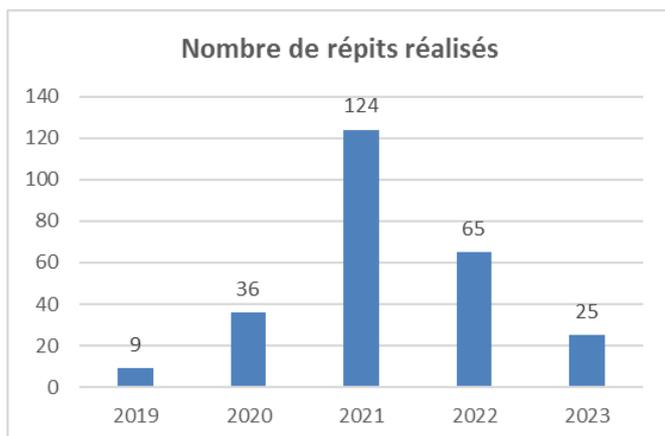


43 aidants ont été accompagnés sur les groupes de soutien, contre 38 en 2022.



La fréquentation est hétérogène selon les groupes. Le turn-over est plus important sur le groupe de parole enfants. L'aidé est souvent seul à domicile et l'aidant moins présent ce qui favorise une entrée plus rapide en institution

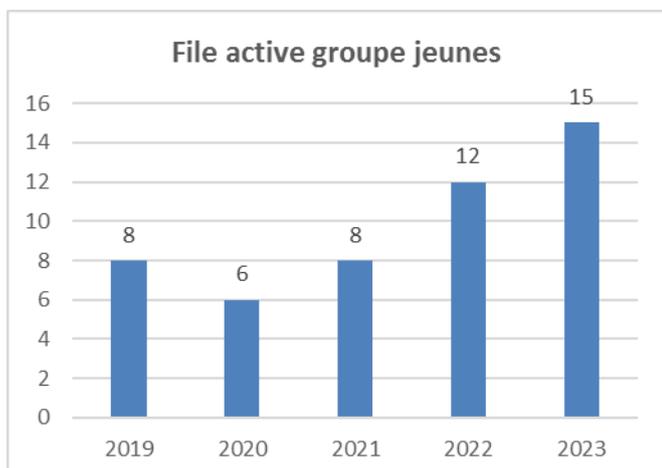
Le répit à domicile



Nous constatons une diminution de la file active des aidants ayant bénéficié du répit à domicile (4 en 2023 contre 8 en 2022). Nous retrouvons les niveaux d'avant COVID. Les difficultés en ressources humaines ont obligé les SAAD à prioriser les interventions aide humaine au détriment des répits à domicile. De plus, du temps de répit à l'aidant est maintenant indiqué sur les plans APA.

La durée moyenne du répit en 2023 est de 2 heures. Les aidants ont privilégié des répits plus courts mais plus réguliers. Les répits longs sont également plus difficiles à mobiliser en raison des difficultés RH rencontrées.

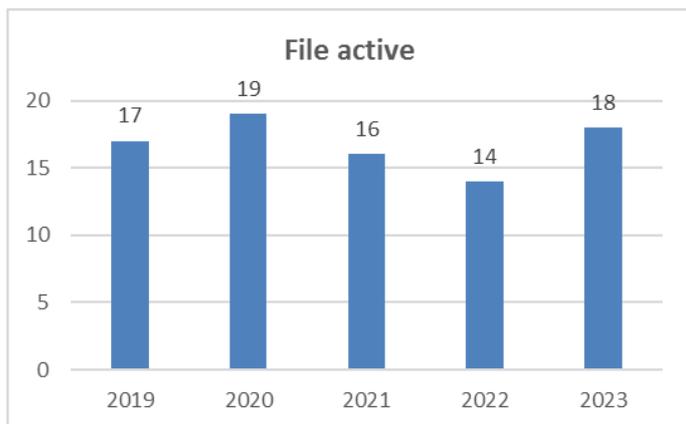
Groupe d'accueil des jeunes patients



Ce groupe est réservé aux patients les plus jeunes (moins de 75 ans) confrontés à une maladie d'Alzheimer ou apparentée. C'est un espace de répit pour les aidants qui peut servir de transition entre le domicile et l'accueil de jour.

Des activités de stimulation sont proposées par les ASG. Le groupe est itinérant (Plérin, Binic-Etables-sur-Mer) et a lieu tous les 15 jours de 14h30 à 16h30

La halte-répit



La halte-répit a pu ouvrir 32 journées en 2023 avec un taux d'occupation de 84 % (3 à 5 personnes ont pu être accueillies chaque journée). La file active est en augmentation : 18 en 2023 (contre 14 en 2022). Le nombre moyen de journées d'accueil par personne est de 7.5 (cela varie de 1 journée à 27 journées).

Ce dispositif innovant est financé par la « Conférence des financeurs » jusqu'à fin 2024.

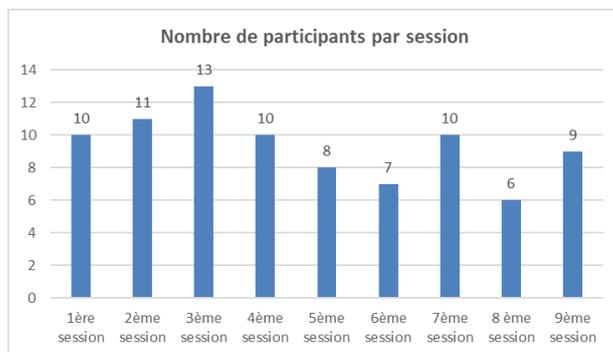
Zoom sur la formation des aidants



Cette formation est financée par l'ARS Bretagne à destination des aidants sur la maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées.

En 2023, 2 sessions ont été organisées (de mai à juin et de novembre à janvier) rassemblant 15 aidants.

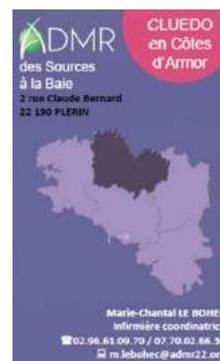
Ces cycles de formation ont été organisés en après-midi afin de répondre au mieux aux disponibilités des aidants intéressés. Nous avons répondu à un appel à projet de la Conférence des financeurs afin de pouvoir financer la formation jusqu'à fin 2026



CLUEDO : action expérimentale

En mai 2023, l'ARS a annoncé la pérennisation du dispositif CLUEDO en Bretagne

CLUEDO, **Cellule de Coordination Départementale à destination des sujets jeunes atteints de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées** est issue d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé qui s'appuie sur le plan d'actions régional maladies neurodégénératives 2015/2019.

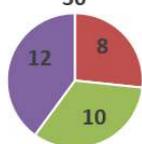


En 2023, le nombre de consultations multidisciplinaires est de 20 contre 11 en 2022. Il a été plus important du fait de la présence des deux neurologues (pas d'arrêt de travail).

Poursuite du développement du partenariat et de la coordination sur les situations : présentation du dispositif, échanges et mise en relation sur les situations, partenariats (EPHAD, CLIC, UCC, ADJ, DAC, associations...)

L'année 2023 reste dans la continuité des précédentes en terme de rencontres et de création du **réseau** notamment avec l'équipe de gériatrie et les neurologues de Saint- Malo en début d'année et celle du centre hospitalier de Tréguier en septembre.

Répartition par tranches d'âge



■ inf à 45 ans ■ de 45 à 60 ans ■ de 60 à 65 ans ■ plus de 65 ans

SAAD

- ◇ Mise en œuvre des équipes solidaires
- ◇ Renouvellement de la flotte de véhicules
- ◇ Renfort du partenariat avec les MDD
- ◇ Réflexion sur la mise en œuvre des services autonomie en lien avec les SSIAD/CSI

Accueil de Jour

- ◇ Organiser une porte ouverte en septembre à l'occasion de la journée Alzheimer (CORLAY)
- ◇ Proposer une conférence débat (CORLAY)
- ◇ Mettre en place des échanges intergénérationnels

Centres de Santé Infirmiers

- ◇ Travailler une réorganisation pour chacun des 2 centres/Amélioration de l'organisation du travail pour un retour à l'équilibre budgétaire
- ◇ Mettre en place le nouveau logiciel métier (ALBUS)

SSIAD

- ◇ Démarrer la mise en œuvre des services autonomie à domicile (SAD) avec les SAAD
- ◇ Transférer le portage des autorisations par la fédération ADMR 22
- ◇ Réforme tarifaire (SIDOBA)

ESCAPADE

- ◇ Poursuite de la démarche 360 : l'ADMR des Sources à la Baie contribue au fonctionnement du dispositif 360 sur le département des Côtes d'Armor en participant aux groupes de travail et en participant à l'équipe du Cercle (gestion et suivi des demandes). Nathalie Martail, psychologue Escapade, est membre de l'équipe du Cercle.
- ◇ Sortie annuelle : organiser un temps fort rassemblant personnes accompagnées, partenaires, salariés et bénévoles. Ce moment convivial permet à chacun d'échanger et de se retrouver autour d'un goûter et d'un spectacle.
- ◇ Poursuite du dispositif CLUEDO



HANDICAP

ACCOMPAGNER

LES PERSONNES
EN SITUATION DE
HANDICAP

LE SERVICE D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE

LA COMMUNAUTE 360

LA PLATEFORME DÉPARTEMENTALE
DE RÉPIT HANDICAP



ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

En 2023, le **service d'aide à domicile** est intervenu auprès de 133 personnes en situation de handicap . Ces accompagnements ont représenté 26 486 heures **contre** 27 204 en 2022.

70 % des heures sont réalisées dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Il s'agit pour les aides à domicile d'assister les personnes dans les actes essentiels de l'existence, à savoir les actes liés à l'entretien personnel (toilette, habillage, alimentation, élimination...), les actes liés aux déplacements (l'aide aux transferts, à la marche, à la manipulation d'un fauteuil roulant...), les actes liés à la participation à la vie sociale (assistance pour la communication et l'aide aux déplacements à l'extérieur du domicile...) mais aussi, dans certaines situations, d'assurer une surveillance propice à la sécurité de la personne.

Les heures financées par l'aide sociale servent à apporter un soutien matériel (entretien du logement et du linge, courses, préparation des repas...) mais également un soutien moral déterminant pour conserver, voire récupérer une autonomie et de fait, faire œuvre de prévention.

NOTRE PARTICIPATION AU COLLECTIF HANDI CAP 22

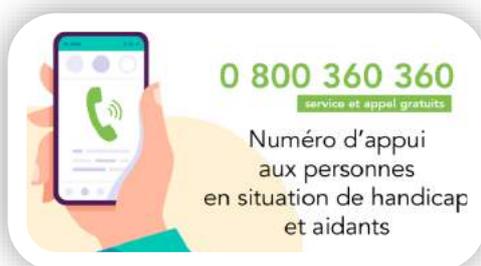
Le collectif Handi-Cap 22 est une association regroupant associations, fondations et groupes mutualistes intervenant sur le département breton des Côtes d'Armor.

Aujourd'hui 19 adhérents composent ce collectif couvrant ainsi 90 % de l'offre médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap sur le département. L'ADMR 22 fait partie des membres fondateurs, elle est active dans l'organisation (CA/Bureau).

Outre la gouvernance, notre participation opérationnelle concerne principalement aujourd'hui la communauté 360 et la plateforme départementale de répit handicap.



La communauté 360



Lors de la Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, le Président de la République a posé l'ambition forte, pour 2021, de constituer au cœur des bassins de vie, 400 communautés d'accompagnement dites « 360 ».

Dans le Département des Côtes d'Armor, la plateforme Handi- Cap 22 en partenariat avec la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) pilote la mise en œuvre d'une Communauté 360. Dans ce contexte et pour répondre aux enjeux du cahier des charges de ces dispositifs, nous nous sommes mobilisés avec d'autres partenaires afin de constituer une équipe pluriprofessionnelle dénommée « équipe du cercle », qui soit en mesure de promouvoir le principe de l'aller vers, dans une démarche proactive envers les publics en situation de handicap. L'ADMR affecte 0.10 ETP psychologue à cette action.

Les 5 missions territoriales du cercle 360 :

- ⇒ Veiller et répondre aux besoins d'accompagnement en urgence
- ⇒ Assister à l'expression des choix et à la mise en relation avec des pairs-aidants
- ⇒ Accompagner en parcours de vie (avec un pilotage des parcours thématiques)
- ⇒ Proposer du répit et de l'aide aux aidants en lien avec la plateforme de répit handicap
- ⇒ Exercer une mission de proximité et d'accompagnement du droit commun dans une démarche inclusive

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

La plateforme départementale de répit handicap

Initiée à la fin de l'année 2021, la plateforme de répit handicap propose, en lien avec ses partenaires, des solutions de répit individuel ou collectif aux aidants de personnes en situation de handicap.

Le collectif handicap 22 a confié le portage de la plateforme à l'ADMR 22. Lisa RADENNE coordinatrice, intervient sur le dispositif aux côtés de Mélanie DELVILLE, référente répit (remplacée par Mme BARAZER durant son congé maternité).

Le champ d'action de la plateforme est départemental.

Les solutions de répit à domicile sont déployées par les services d'aide à domicile du territoire qui ont conventionné avec la plateforme : 13 conventions sont signées à fin 2023 dont les associations ADMR.

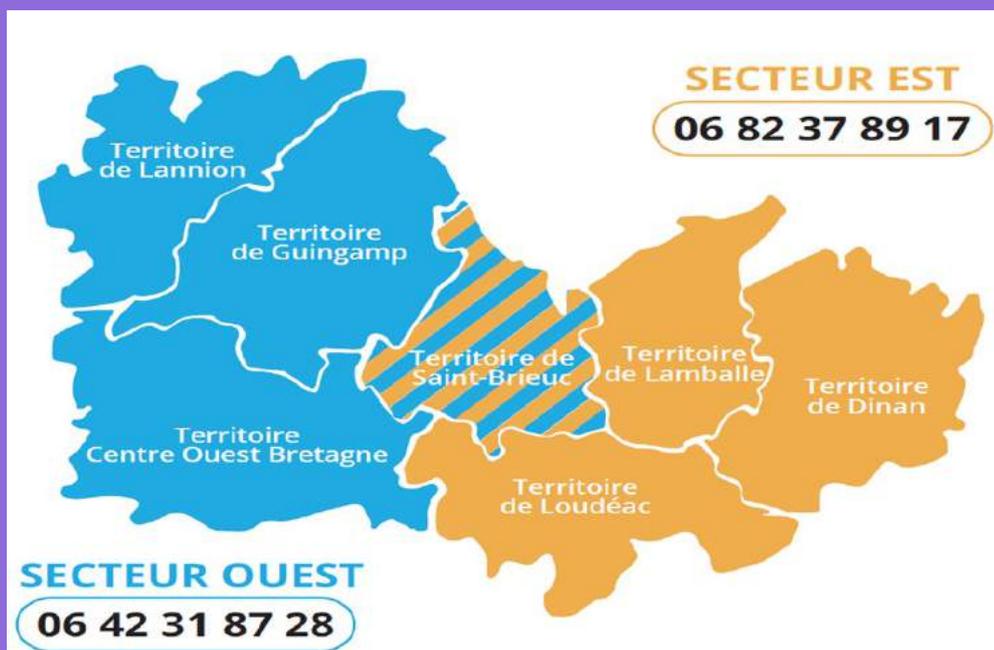
Comment cela fonctionne ? Après une évaluation du besoin, la référente répit met en relation le SAD et l'aidant. Ponctuellement, quand un SAD se trouve dans l'incapacité de répondre à la demande, la référente répit (de formation initiale issue du travail social) peut venir en soutien de l'aidant et se substituer à lui.

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Orientations 2024

Poursuivre le déploiement
de la plateforme
départementale de répit handicap
et coordonner les places d'accueil temporaire

Création d'un deuxième
poste de référente répit :
Périmètre géographique
scindé en deux





La commission vie associative 2023 :

- Anne GAC
- Marylise JOUAN
- Martine JUGAN
- Jacqueline LE CARRE
- Viviane LE HEGARAT
- Anne-Marie MEROT
- Marie-Annick OLLIVIER
- Marie-Thérèse RUELLAN

- Lisa RADENNE : Chargée de projet

Concours de dictée à la plume (octobre 2023)

Dans le cadre de la semaine bleue, la commission vie associative a organisé son premier concours de dictée à la plume.

Une trentaine de participants se sont retrouvés à l'école le Blé en Herbe à Plaintel pour remettre en avant une pratique ancienne : l'écriture à la plume !



Participation au projet Monalisa « Un sapin contre l'isolement »

Les bénévoles des différentes associations ADMR 22 ont, à nouveau cette année, largement participé au projet Monalisa « Un sapin contre l'isolement, une forêt pour s'unir ».

Les sapins et animaux qui forment cette forêt ont été fabriqués tout au long de l'année 2023 en partenariat avec d'autres associations du territoire et symbolisent la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

La forêt de sapins a été inaugurée puis exposée au Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Journée mondiale du bénévolat

Mardi 5 décembre avait lieu la journée mondiale du bénévolat. La commission vie associative ADMR 22 a souhaité organiser, à cette occasion, un goûter des bénévoles.

Un moment convivial qui a permis de mettre en avant la vie associative et l'engagement des bénévoles à l'ADMR 22.

Et oui, n'oublions pas que sans bénévole, le réseau ADMR n'existerait pas ...



LES RESSOURCES HUMAINES

« Avec ce métier, je suis utile. Et ça me fait du bien »

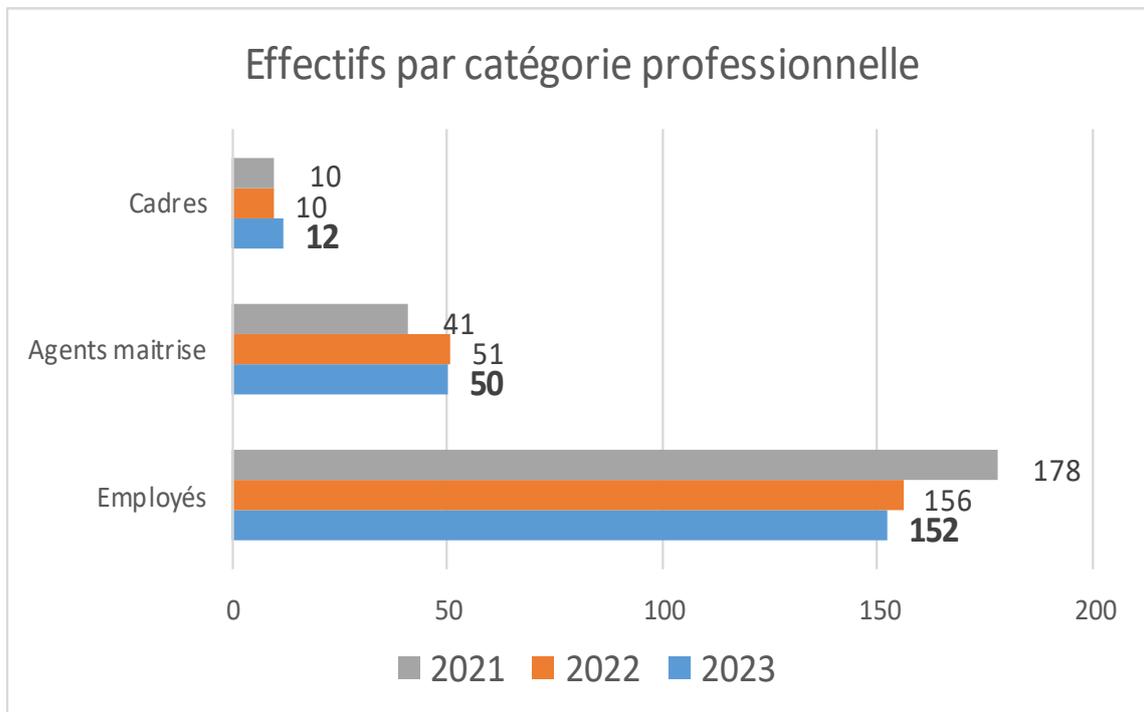
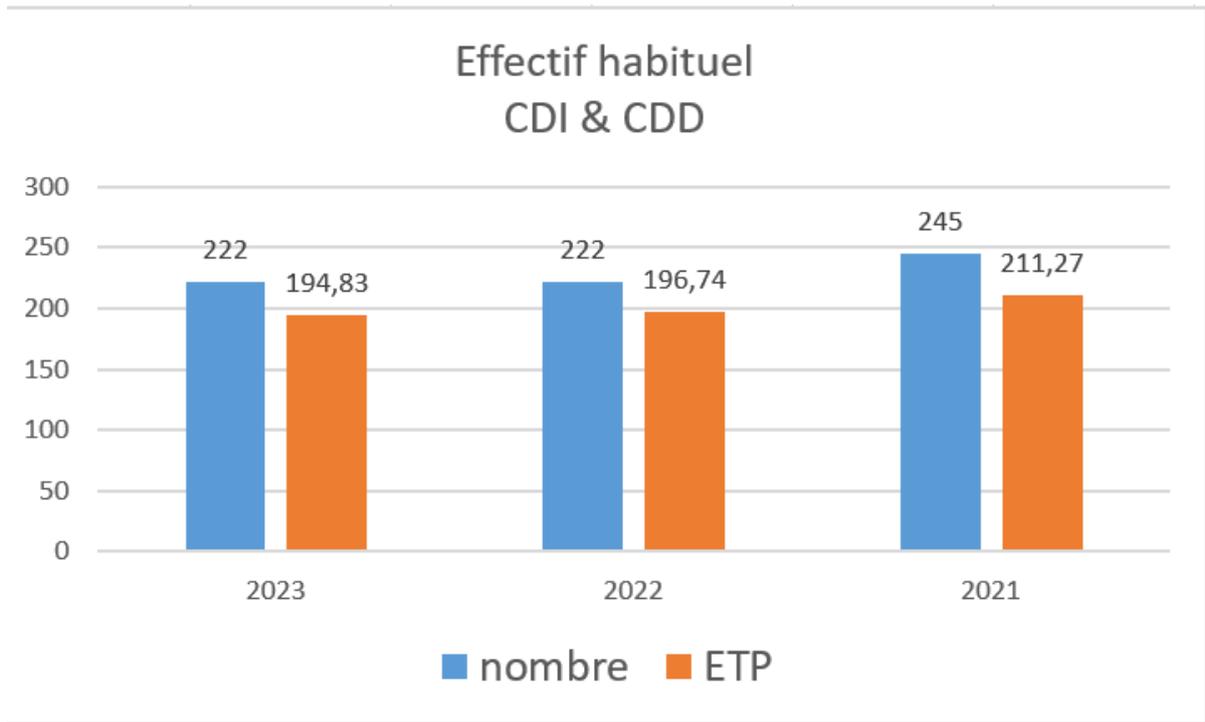
Amandine ,
Assistante
technique

Marie ,
responsable
de secteur

Helen ,
Intervenante à
domicile

Amandine ,
Assistante
technique

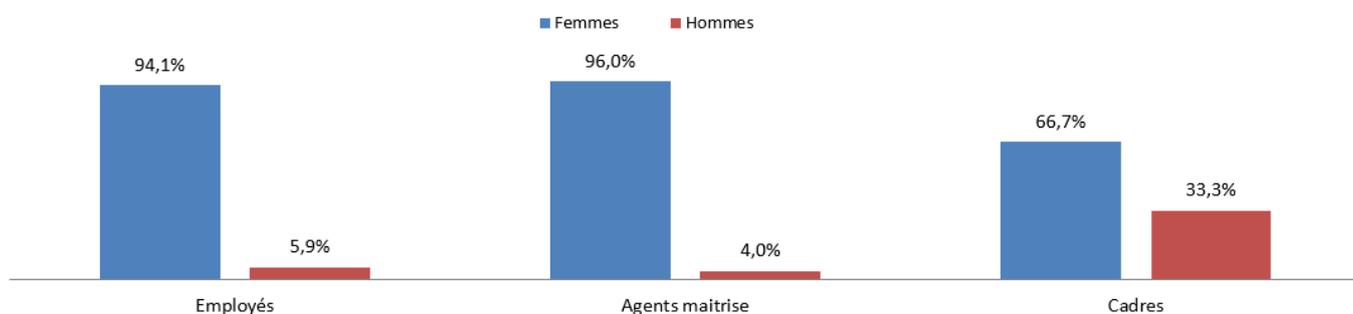




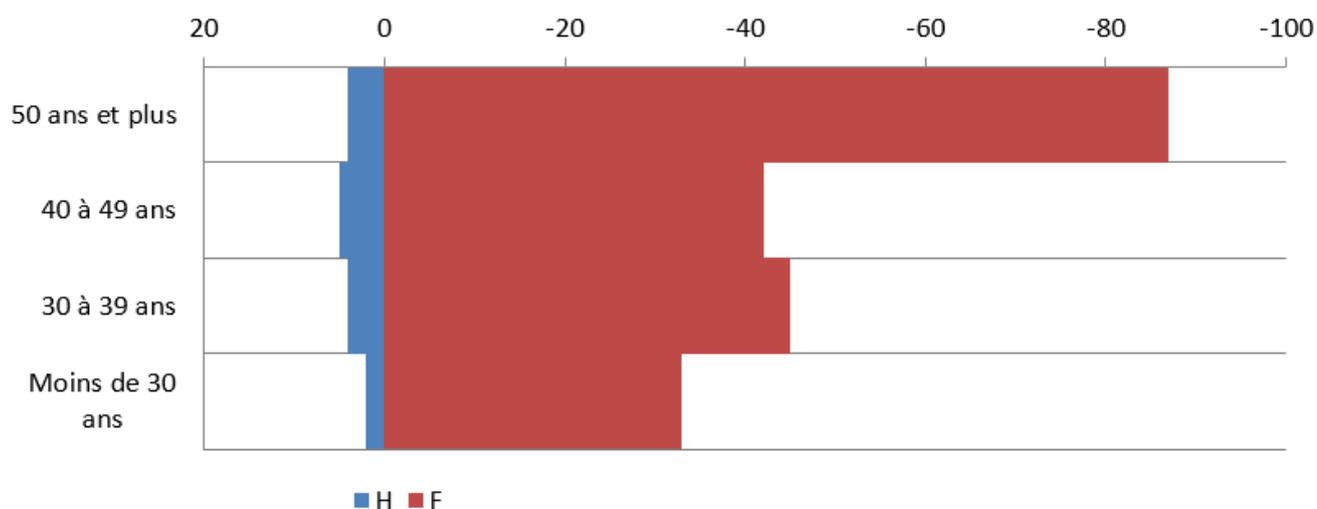
Répartition sexuée en 2023

	Effectif global	Femmes	Hommes	% Femmes	% Hommes
CDI	214	199	15	93,0%	7,0%
CDD	8	8	0	100,0%	0,0%
TOTAL	222	207	15	93,2%	6,8%

Répartition sexuée des effectifs CDI



Pyramide des âges



	2019	2020	2021	2022	2023	Taux d'évolution
Nombre de formations	36	30	35	32	49	35%
Nombre de personnes formées (cumulé)	173	145	219	240	264	9%
Nombre de personnes différentes formées	125	106	124	161	165	2%
Nombre de jours de formation	326	303	386	436	597	27%

Nombre d'inscrits et de personnes formées par type de poste

Type de poste	Nb inscrits	Nb Personnes	Nb jour moyen/pers.
Aide à Domicile	221	105	1,94
ADMIN	53	19	5,03
Aides Soignante	24	9	7,625
AMP	4	2	4,5
TISF	129	23	2,69
Infirmière d'état	3	2	2,00
Professionnels de REPIT	13	5	2,75
TOTAUX	447	165	3,62

ORIENTATIONS 2024

Préparer les enjeux du secteur

- Services autonomie : portage de l'autorisation SSIAD par la fédération ADMR ; définir les SAD mixte et SAD aide
- Nouvelles modalités d'évaluation des services et de financement des SSIAD
- Poursuivre la mise en œuvre des équipes solidaires

Gestion des ressources humaines

- Enclencher le plan d'actions issu du diagnostic risques psychosociaux (RPS)
- Favoriser l'interconnaissance entre les services au sein de la Fédération
- Ramener la gestion de la flotte automobile dans la proximité
- Participer à la création d'une Académie régionale de formation ADMR
- Participer au concours du permis de conduire

Le Numérique :

- Mise en œuvre de la démarche Dossier Usager Informatisé (DUI), de la messagerie sécurisée, du P.A.P numérique
 -
- Mise en place de nouveaux outils informatiques :
 - ◇ Coffre fort numérique
 - ◇ Outil de gestion des emplois du temps et absences (kélío)
 - ◇ Messagerie instantanée MIIA,
 - ◇ Sortir du système TSE ...

FEUILLE DE ROUTE PRESIDENT-DIRECTEUR

1) AUGMENTER L'ACTIVITE vers les bénéficiaires

2) MODERNISER notre administration :

- développer le numérique (coffre-fort numérique ; outils d'absences-horaires de travail ; maintenance informatique)
- conforter l'organisation d'équipes solidaires
- mettre en œuvre le plan d'actions issu des RPS
- délocaliser des réunions FD en association

3) INTEGRER les bénévoles et salariés :

- mettre en œuvre un cursus d'intégration – accueil pour les nouveaux bénévoles et salariés (valeurs ADMR)
- réunir 1 à 2 fois par an les présidents et vice-présidents
- aller à la rencontre des associations locales
- renouer avec les commissions fédérales

LES BILANS FINANCIERS 2022-2023

LE PREVISIONNEL 2024



RAPPORTS FINANCIERS

LE BILAN RESUME

ACTIF NET	31/12/23	31/12/22	PASSIF	31/12/23	31/12/22
			Fonds asso. et rés. ant.	476 948 €	521 839 €
			Résultat exercice	-8 175 €	-47 568 €
Immobilisations	367 887 €	431 335 €	Provisions	19 641 €	22 597 €
			Emprunts et dettes L.T.	246 665 €	310 519 €
Créances	539 319 €	617 179 €	Dettes sociales et fisc.	456 015 €	432 071 €
Trésorerie	2 129 684 €	1 619 429 €	Autres dettes	1 845 797 €	1 428 486 €
TOTAL	3 036 890 €	2 667 943 €	TOTAL	3 036 890 €	2 667 943 €

LE COMPTE DE RESULTAT RESUME

	31/12/2023	31/12/2022	V°2023/2022
Produits d'exploitation	1 426 046 €	1 223 992 €	202 054 €
Charges d'exploitation	- 1 455 491 €	- 1 267 379 €	- 188 112 €
Résultat d'exploitation (I)	- 29 445 €	- 43 387 €	13 942 €
Produits financiers	25 573 €	818 €	24 755 €
Charges financières	- 9 029 €	- 11 093 €	2 064 €
Résultat financier (II)	16 544 €	- 10 275 €	26 819 €
Produits exceptionnels	8 143 €	10 028 €	- 1 885 €
Charges exceptionnelles	- 136 €	- 3 934 €	3 798 €
Résultat exceptionnel (III)	8 007 €	6 094 €	1 913 €
Participation des salariés	- €	- €	
Impôts	3 282 €	- €	
EXCEDENT ou DEFICIT (I + II + III)	- 8 175 €	- 47 568 €	39 393 €

RAPPORTS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	V°2023/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	734 382,72 €	591 421,71 €	142 961,01 €
Ventes de biens et services	45 981,62 €	46 663,52 €	- 681,90 €
- Ventes de biens	- €	- €	
<i>dont ventes de dons en nature</i>	- €	- €	
- Ventes de prestations de service	45 981,62 €	46 663,52 €	- 681,90 €
<i>dont parrainage</i>	- €	- €	
Produits de tiers financeurs	61 177,18 €	37 282,56 €	23 894,62 €
- Concours publics et subventions d'exploitation	61 177,18 €	37 282,56 €	23 894,62 €
<i>dont contributions financières des autorités de tarifications</i>	- €	- €	
- Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	- €	- €	
- Ressources liées à la générosité du public	- €	- €	
<i>Dons manuels</i>	- €	- €	
<i>Mécénats</i>	- €	- €	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	- €	- €	
- Contributions financières	- €	- €	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	567 432,67 €	497 126,75 €	70 305,92 €
Utilisations des fonds dédiés	- €	- €	
Autres produits	17 071,82 €	51 497,49 €	- 34 425,67 €
Produits d'exploitation (I)	1 426 046,01 €	1 223 992,03 €	202 053,98 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	- 0,80 €	- €	
Variation de stock	- €	- €	
Autres achats et charges externes	789 480,72 €	723 831,00 €	65 649,72 €
Aide financières	- €	- €	
Impôts, taxes et versements assimilés	39 948,82 €	41 267,02 €	- 1 318,20 €
Salaires et traitements	371 048,32 €	298 091,46 €	72 956,86 €
Charges sociales	162 666,78 €	113 017,03 €	49 649,75 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	77 903,38 €	69 157,01 €	8 746,37 €
Dotations aux provisions	7 595,33 €	20 727,98 €	- 13 132,65 €
Reports en fonds dédiés	- €	- €	
Autres charges	6 848,45 €	1 287,59 €	5 560,86 €
Charges d'exploitation (II)	1 455 491,00 €	1 267 379,09 €	188 111,91 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 29 444,99 €	- 43 387,06 €	13 942,07 €

RAPPORTS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT SUITE	31/12/2023	31/12/2022	V°2023/2022
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	- €	- €	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	- €	- €	
Autres intérêts et produits assimilés	25 546,49 €	817,95 €	24 728,54 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	26,80 €	- €	
Différences positives de change	- €	- €	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	- €	- €	
Produits financiers (III)	25 573,29 €	817,95 €	24 755,34 €
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et provisions	- €	14,08 €	
Intérêts et charges assimilés	9 028,96 €	11 078,97 €	- 2 050,01 €
Différences négatives de change	- €	- €	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières.	- €	- €	
Charges financières (IV)	9 028,96 €	11 093,05 €	- 2 064,09 €
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	16 544,33 €	- 10 275,10 €	26 819,43 €
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	- 12 900,66 €	- 53 662,16 €	40 761,50 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	- €	83,72 €	
Sur opérations en capital	8 143,34 €	9 944,56 €	- 1 801,22 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	- €	- €	
Produits exceptionnels (V)	8 143,34 €	10 028,28 €	- 1 884,94 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	113,00 €	129,08 €	- 16,08 €
Sur opérations en capital	22,91 €	3 805,04 €	- 3 782,13 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :	- €	- €	
Charges exceptionnelles (VI)	135,91 €	3 934,12 €	- 3 798,21 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	8 007,43 €	6 094,16 €	1 913,27 €
Participation des salariés (VII)	- €	- €	
Impôts sur les bénéficiaires (VIII)	3 281,76 €	- €	
Total des produits (I+III+V)	1 459 762,64 €	1 234 838,26 €	224 924,38 €
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 467 937,63 €	1 282 406,26 €	185 531,37 €
EXCEDENT ou DEFICIT	- 8 174,99 €	- 47 568,00 €	39 393,01 €

BUDGET PREVISIONNEL 2024

	Réel 2023	BP 2024
60 total des achats	184 632,08 €	231 240,32 €
61 total des services extérieurs	441 638,72 €	498 000,00 €
62 total des autres services extérieurs	163 209,12 €	126 100,00 €
63 total des impôts et taxes	39 948,82 €	54 465,81 €
64 total des charges de personnel	533 715,10 €	432 111,99 €
65 total des autres charges de gestion courante	6 848,45 €	1 750,00 €
66 total des charges financières	9 028,96 €	7 100,00 €
67 total des charges exceptionnelles	135,91 €	0,00 €
68 total des dotations aux amortissements	88 780,47 €	81 850,00 €
TOTAL CHARGES	1 467 937,63 €	1 432 618,12 €
70 total des prestations de service	45 981,62 €	44 153,00 €
74 total des subventions	61 177,18 €	0,00 €
75 total des autres produits de gestion courante	751 454,54 €	701 985,12 €
76 total des produits financiers	25 546,49 €	10 000,00 €
77 total des produits exceptionnels	8 143,34 €	0,00 €
78 total reprises provisions	2 982,11 €	0,00 €
79 total des transferts de charge	564 477,36 €	676 480,00 €
TOTAL PRODUITS	1 459 762,64 €	1 432 618,12 €
RESULTAT	-8 174,99 €	0,00 €

SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

AD	Aide à domicile	EP	Entretien professionnel
ADJ	Accueil de Jour	ESA	équipe spécialisée Alzheimer
APA	allocation personnalisée d'autonomie	ETP	Equivalent temps plein
ARS	Agence régionale de santé	FD	Fédération
ASG	assistant de soins en gérontologie	GAPP	groupe d'analyse de la pratique
ASLL	Accompagnement social lié au logement	GIR	Groupes Iso-Ressources
AT	Accident travail	GMP	Gir Moyen Pondéré
ATJ	Arrêt travail lié au trajet	HAD	Hospitalisation à domicile
CA	Conseil administration	ISF	interventions sociales et familiales
CAF	Caisse d'allocations familiales	MAL	Arrêt Maladie
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	MAT	Arrêt Maternité
CCAS	Centre communal d'action sociale	MDD	Maison du département
CD	Conseil départemental	MDPH	Maison Départementale du Handicap
CDD	Contrat à Durée Déterminée	MRP	Maladie professionnelle
CDDR	Contrat à Durée Déterminée renouvelé	MSA	Mutualité sociale agricole
CDI	Contrat à Durée Indéterminée	PAT	Arrêt paternité
CESF	Conseiller-e en économie sociale et familiale	PATHO	Arrêt pour cause pathologique
CIAS	Centre intercommunal d'Action Sociale	PCH	Prestation de compensation du handicap
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination	PFR	plateforme de répit
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	PFRH	plateforme de répit handicap
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	PH	Personne handicapée
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	PMI	Protection maternelle infantile
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	RHH	Ressources humaines
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	RMA	Ressources mutuelles assistance
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	SAAD	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
CSE	Comité social et économique	SPEC	Sans prise en charge
CSI	Centre de santé infirmiers	SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
CTA- PAERPA	Coordination Territoriale d'Appui au Parcours Santé des Aînés	TISF	Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale
DAA	Domicile Action Armor	UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
DAT	Domicile Action Trégor	UDES	union des employeurs de l'économie sociale et solidaire
EA	Entretien d'Activité	VPT	visite en présence d'un tiers

FÉDÉRATION ADMR des CÔTES D'ARMOR

Pour nous contacter



2 rue Claude Bernard
22190 PLERIN



02 96 61 42 36

Pour nous connaître sur le
WEB



contact@admr22.org

www.admr22.org

Pour nous suivre
sur les réseaux sociaux



[@admr_22](https://twitter.com/admr_22)



[@ADMRdu22](https://www.facebook.com/ADMRdu22)



[ADMR des Côtes d'Armor](https://www.linkedin.com/company/admr-des-cotes-darmor)



*1^{er} réseau national
et associatif
de service
à la personne*